

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **1 (1856)**

Heft (4): **Supplément au No 4 de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR L'ANNÉE 1855.

(Suite du N° 3.)

Les cantons d'Uri, Schwytz, Unterwald (le haut), Glaris, Zug, Fribourg, Appenzell (R.-I.), Tessin, Valais et Neuchâtel n'ont pas encore organisé leur landwehr. En 1855, Unterwald (le bas) a décrété et exécuté un règlement concernant cette subdivision de l'armée et réunissant la landwehr de ce canton en une compagnie de carabiniers et une compagnie d'infanterie.

4. *Affaiblissement de l'armée par le service étranger.*

Les cantons ont nié que l'entrée de Suisses au service de l'Angleterre et de la France, pendant l'année 1855, ait occasionné des vides bien importants dans l'armée suisse. De divers côtés on a fait la remarque que le service de Naples semble offrir encore plus d'attraits. Cependant on ne peut pas méconnaître que l'état-major fédéral et les corps d'officiers cantonaux ont perdu plusieurs hommes très capables, et il est à désirer que ce désavantage soit plus tard compensé par le retour de militaires qui se rendront doublement utiles à leur patrie en rapportant des connaissances étendues.

5. *Matériel de guerre.*

Le tableau III donne l'état du matériel de guerre fédéral tel qu'il était disponible à la fin de 1855¹. Nous parlerons plus tard de celui des cantons. Les vides se comblent peu à peu, la Confédération doit combler elle-même les plus importants, ce que l'on s'efforcera de faire sans relâche dans la limite des ressources disponibles.

Administration militaire en particulier.

Nous passons aux diverses subdivisions de l'administration militaire et nous les examinerons, en suivant, à peu d'exceptions près, l'ordre établi dans le budget fédéral. Nous discuterons à cette occasion les questions et les invitations qui nous ont été adressées l'année dernière dans les délibérations de la haute Assemblée sur notre compte-rendu.

I. DÉPARTEMENT MILITAIRE ET CHANCELLERIE MILITAIRE.

Les travaux du département militaire ont suivi leur marche ordinaire et ont pu être peu à peu d'autant mieux réglés, que le nombre des membres du Conseil fédéral a été complété, ainsi que le personnel de la chancellerie militaire.

Dès le commencement de l'année la tenue des livres du département a été modifiée, en ce sens que le journal n'est plus seulement tenu dans un ordre chronologique de la série des entrées et des sorties, mais par ordre de matières, comme cela se fait aussi dans d'autres départements. Ainsi toutes les pièces concernant une

¹ Les tableaux suivront à part.